

REUNION DU 09 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf décembre à dix-neuf heures trente, dans la salle de réunions de la Mairie, le Conseil Municipal s'est réuni sur convocation en date du 26 novembre 2025 sous la présidence de Monsieur KECHICHIAN Max, Maire.

PRESENTS : KECHICHIAN Max, CARCEL Raymond, BOUCHET Damien, POULET Nathalye, ROCHE Davy, RUIZ Agnès, MESSAOUDI Hakim, VALLENSANT Véronique, VALOUR Sébastien, DAUNAS Jérôme.

ABSENTS EXCUSES : CRIVELLI Janine a donné pouvoir à KECHICHIAN Max, Martin-Henri CHAUDIER a donné pouvoir à CARCEL Raymond, COLELLA Marion, SOULIER Magaly.

ABSENTS : GUINAND Renée, PERGE Didier, FAVARON-LAFAGE Séverine, CARRET Marc, LAPACHERIE Céline.

I - NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal, réuni en nombre prescrit par l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, nomme Nathalye POULET, secrétaire pour toute la durée de la session.

II - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 22 SEPTEMBRE 2025

Le procès-verbal de la séance du 22 septembre 2025 a été **ADOPTÉ** à l'unanimité.

III – FINANCES - BUDGET COMMUNAL

✓Après vérification des comptes, la décision modificative prévue au point n°1 de l'ordre du jour n'est pas nécessaire.

✓ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS – 2025/28

L'Assemblée est informée des demandes de subventions suivantes :

- Le groupe scolaire de Serpaize sollicite 150€ pour le fonctionnement de l'école et de la coopérative scolaire ainsi que 300€ pour l'affiliation à l'USEP (Union Sportive de l'Ecole Primaire).
- La Mairie de Pont-Evêque pour l'organisation du Trail des Forges qui s'est déroulé le 15 novembre dernier.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de verser les subventions suivantes :
 - Coopérative scolaire 450 euros
 - Mairie de Pont-Evêque (Trail des Forges)..... 800 euros
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au compte 65748 du budget primitif 2025.

S/Préfecture de Vienne
le 19 décembre 2026

IV – PERSONNEL COMMUNAL

✓ MODIFICATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE D'UN POSTE D'ATSEM PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE – 2025/29

S/Préfecture de Vienne
le 19 décembre 2026

Le Maire informe l'assemblée que compte tenu du départ à la retraite d'une ATSEM, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi correspondant. Il rappelle sa délibération en date du 20 juin 2018 portant création d'un poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe à 28 heures hebdomadaires.

Le Maire propose à l'assemblée, conformément aux dispositions fixées aux articles L313-1 et L542-1 et suivants du Code général de la fonction publique, de modifier la durée hebdomadaire du poste d'ATSEM Principal de 1^{ère} classe de 28 heures à 35 heures hebdomadaires.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la fonction publique,

VU le décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

VU le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** la création d'un poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe à 35 heures hebdomadaires (temps annualisé) à compter du 1^{er} janvier 2026 ;
- **SUPPRIME** de fait un poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe à 28 heures hebdomadaires (temps annualisé) à la date du 1^{er} janvier 2026.
- **DIT** que le budget correspondant sera inscrit au budget 2026.

✓ ADHESION AU CONTRAT CADRE POUR LA FOURNITURE, GESTION ET LIVRAISON DE TITRES RESTAURANT DEMATERIALIZED ET PAPIERS – 2025/30

S/Préfecture de Vienne
le 19 décembre 2026

Vu la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale ;

Vu, la procédure d'appel d'ouvert ouvert organisé par le centre de gestion de l'Isère ;

Vu la délibération n°25.2025 du 9 octobre 2025 du conseil d'administration du centre de gestion de l'Isère attribuant le marché relatif à la fourniture, la gestion et la livraison de titres restaurant dématérialisés et papiers pour les agents territoriaux de l'Isère ;

Vu le contrat cadre signé entre le Centre de gestion de l'Isère et Pluxee en date du 21 octobre 2025 avec effet au 1^{er} janvier 2026 pour une durée de 4ans maximum ;

Vu la délibération n°2025-07 en date du 17 mars 2025 décidant de donner mandat au CDG38 pour mener la consultation ;

Considérant la possibilité laissée aux collectivités de souscrire à un ou plusieurs contrats d'action sociale à destination de leurs agents. De tels contrats ont pour objectif d'améliorer les conditions de vie des agents et de leur famille.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adhérer au contrat-cadre de fourniture, gestion et livraison de titres restaurant dématérialisés et papiers pour les agents territoriaux de l'Isère ;
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces afférentes à l'adhésion de la commune à la convention d'adhésion aux titres restaurant.

V – INTERCOMMUNALITE

✓ POSTE D'INTERVENANT SOCIAL EN POLICE ET GENDARMERIE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC FRANCE VICTIMES 38 APRESS ET LES 30 COMMUNES DE L'AGGLO – 2025/31

S/Préfecture de Vienne
le 19 décembre 2026

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée sa délibération en date du 3 avril 2023 relative au financement d'un poste d'intervenant social intercommunal.

Les intervenants sociaux en police et en gendarmerie jouent un rôle de premier accueil social, d'écoute, d'orientation, voire d'accompagnement à la plainte. Ils ont vocation à assurer l'interface entre la police ou la gendarmerie et les services sociaux afin de favoriser une prise en charge globale des personnes reçues.

Les communes du territoire se sont accordées pour cofinancer ce poste d'intervenant social sur notre territoire, porté par l'association France Victimes 38 APRESS. L'intervenant social intervient au commissariat de police de Vienne et dans les brigades de Gendarmerie qui dépendent du ressort des communes du territoire.

Le financement du poste fait appel au Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) et 38000 euros sont financés par les communes de l'Agglo dont 500 euros pour la commune de Serpaize.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°23-71 du conseil communautaire du 21 mars 2023,

VU l'avis du bureau communautaire du 16 septembre 2025,

VU l'avis de la commission Cohésion Sociale du 17 septembre 2025,

Après délibération, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le renouvellement de la convention du poste d'intervenant social pour les années 2026 à 2028 et des financements associés ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le renouvellement de la convention à intervenir entre Vienne Condrieu Agglomération, France Victimes 38 APRESS et les communes du territoire de l'agglomération.

VI – COMPTE RENDU DE COMMISSIONS ET DIVERS

COMMUNICATION

Le Conseil Municipal a validé la participation de la commune au financement d'un poste d'intervenant social. Nathalye Poulet indique qu'elle fera un article sur ce thème lors d'un prochain flash infos.

EAU POTABLE

Le Maire explique que l'élimination des PFAS va entraîner une enveloppe budgétaire de 700 000 euros supplémentaire sur les budgets annuels. Le CNR a restauré les lînes à Feyzin, c'est ce qui a causé l'augmentation du taux des PFAS. L'Agglo a la compétence « eau potable » depuis 2020 et le prix de l'eau n'a pas augmenté mais de fait on n'a pas de budget pour investir. Les canalisations d'eau potable datent des années 50 mais notre chance est qu'elles sont en fonte alors que les canalisations en PVC entraînent des CVM dans l'eau.

FESTIVITES

Le traiteur Jars est chargé du repas des aînés et des vœux du Maire.

AGENDA

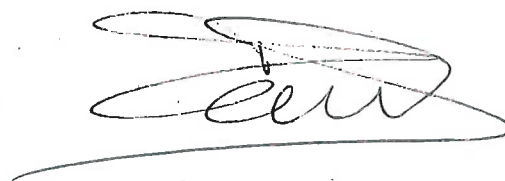
- 12 décembre : remise des colis aux personnes âgées de plus 70 ans en Mairie ; la préparation des colis se tiendra la veille
- 13 décembre : Père Noël au Tennis Club
- 20 décembre : AG du football club à 18h30
- 06 janvier : vœux du Maire à la population
- 16 janvier : vœux du Conseil Municipal au personnel communal
- 20 janvier : vœux de l'Agglo à l'ensemble des élus à 18h30 au Manège à Vienne
- 27 janvier : vœux de la société de Chasse à 11h30
- 08 février : repas offert par le CCAS aux personnes âgées de plus de 65 ans
- 02 mars : conseil municipal pour le vote du compte de gestion et du compte administratif
- 15 et 22 mars : élections municipales
- 17 mars : festival de l'humour
- 07 juin : Caravan'Jazz

L'ordre du jour étant épuisé, la séance publique est levée le 9 décembre 2025 à 20 h 20.

Le Maire,
Max Kéchichian



Le secrétaire de séance,
Nathalye Poulet



Compte rendu approuvé lors du conseil
municipal du 2 mars 2026

